

Qui peut consulter mon dossier judiciaire ?

La plupart des affaires pénales concernant des adultes sont publiques. Cela signifie que toute personne peut les consulter en personne au tribunal où l'affaire a été entendue. Certains dossiers peuvent également être consultés en ligne par le biais du système de recherche d'affaires judiciaires du Maryland (Case Search) et des tribunaux électroniques du Maryland (MDEC).

Qu'est-ce qu'un effacement ?

Un effacement supprime les données relatives à une infraction pénale des dossiers des tribunaux et des services de police. Si le tribunal ordonne un effacement, les dossiers sont également supprimés de Case Search et de MDEC.

L'effacement peut ne pas supprimer tous les dossiers. Par exemple :

- Les dossiers de police peuvent contenir des informations sur des arrestations qui n'ont pas donné lieu à des poursuites pénales.
- Les dossiers de l'Administration des véhicules peuvent contenir des données relatives aux délits liés à la circulation routière.
- Les sociétés privées de vérification des antécédents peuvent avoir des copies de certains dossiers judiciaires.

Mon affaire peut-elle être effacée ?

Toutes les affaires ne peuvent pas être effacées. Pour commencer, regardez le résultat ou la « décision ».

Décisions favorables

La plupart des affaires ayant fait l'objet de décisions favorables peuvent faire l'objet d'un effacement. Les décisions favorables peuvent inclure le non-lieu, la suspension de l'instance, la non-culpabilité, l'acquiescement, le rejet et la mise en liberté conditionnelle avant jugement (PBJ). La période d'attente est généralement de trois ans.

Décisions de culpabilité

Si vous avez été condamné ou reconnu coupable, votre affaire peut être recevable en fonction du type d'affaire. Certaines condamnations pour délit mineur peuvent faire l'objet d'un effacement après une période d'attente. Les délits majeurs sont rarement effaçables.

Si une action pénale est en cours contre vous, vous n'avez pas le droit de faire effacer les anciennes affaires pénales.

Pour que votre affaire soit effacée, tous les chefs d'accusation de cette affaire doivent être admissibles à l'effacement. C'est ce qu'on appelle la règle de l'unité. Les chefs d'accusation multiples résultant d'un même incident constituent une unité. Si un des chefs d'accusation d'une unité n'est pas admissible à l'effacement, l'affaire ne peut pas être effacée. La possession de cannabis et les infractions mineures au code de la route sont des exceptions à la règle de l'unité. Consultez un avocat pour savoir si votre affaire est admissible à l'effacement.

Parlez gratuitement avec un avocat dans un centre d'aide des tribunaux du Maryland.

Appelez : 410-260-1392

Discutez : mdcourts.gov/helpcenter

Trouver des formulaires judiciaires et des vidéos



mdcourts.gov/legalhelp/expungement

People's Law Library of Maryland (bibliothèque juridique)

peoples-law.org

Bibliothèques publiques de droit

410-260-1430

mdcourts.gov/lawlib

Lire la loi

Procédure pénale § 10-105, Code du Maryland
Procédure pénale § 10-110, Code du Maryland

Greffe

Trouvez le tribunal qui a entendu votre affaire. mdcourts.gov/courtsdirectory

mdcourts.gov/accesstojustice



Maryland Court Help

Free. Online. In Person. By Phone.

Comment puis-je faire effacer mon dossier judiciaire ?



Comment puis-je trouver mon dossier judiciaire ?

Le dossier est conservé au tribunal où l'affaire a été entendue. Vous pouvez le consulter en personne au tribunal. Des frais sont facturés pour les copies. Pour les affaires plus anciennes, appelez d'abord le tribunal pour vous assurer que le dossier est disponible.

Des informations sur certains dossiers judiciaires peuvent également être trouvées en ligne sur mdcourts.gov/caserearch. Les affaires ayant eu une décision favorable ou impliquant la possession de cannabis ne sont peut-être plus disponibles dans Case Search.

Le dossier contient des informations importantes dont vous aurez besoin pour remplir les formulaires d'effacement. Ces données comprennent les noms, les dates et les numéros d'identification.

Est-ce que le tribunal effacera automatiquement mon dossier ?

Le tribunal effacera automatiquement votre dossier si :

1. tous les chefs d'accusation dans l'affaire ont une décision d'acquiescement, de rejet, de non-culpabilité ou de non-lieu ;
2. la décision a été rendue le 1^{er} octobre 2021 ou plus tard ; et
3. trois ans se sont écoulés depuis la date de la décision.

En outre, votre casier judiciaire peut faire l'objet d'un effacement automatique limité d'ici le 1er juillet 2024 si la possession de cannabis était le seul chef d'inculpation et que celui-ci a été prononcé avant le 1er juillet 2023. Le système d'information sur la justice pénale effacera votre casier judiciaire, mais pas le tribunal.

De quels formulaires ai-je besoin pour demander un effacement ?

Décisions favorables



Requête pour effacement de dossiers (acquiescement, rejet, liberté conditionnelle préalable au jugement, non-lieu, suspension de l'instance, non-responsabilité criminelle, ou transfert pour décision concernant un mineur), formulaire CC-DC-CR-072A.

Décisions favorables de moins de 3 ans



Requête pour effacement de dossiers (acquiescement, rejet, non culpabilité, ou non-lieu) (moins de 3 ans se sont écoulés depuis le jugement), formulaire CC-DC-CR-072C.

Décisions de culpabilité



Requête pour effacement de dossiers (décision de culpabilité), formulaire CC-DC-CR-072B.



Demande d'effacement du casier judiciaire (infractions liées à la marijuana ou au cannabis), formulaire CC-DC-CR-072D.

Que se passe-t-il une fois que j'ai rempli les formulaires ?

Le tribunal informera le bureau du Procureur de l'État que vous avez demandé l'effacement.

Si le Procureur de l'État **ne soulève pas d'objection**, un juge examinera votre demande en privé et pourra alors ordonner l'effacement.

Si le Procureur de l'État **s'y oppose**, le tribunal fixera une date d'audience. Lors de l'audience, un juge décidera si l'effacement doit être accordé.

Comment puis-je retirer d'autres dossiers judiciaires des archives publiques ?

Dossiers judiciaires de mineurs

Reportez-vous à la brochure, **Comment puis-je faire effacer mon dossier judiciaire de mineur ?**

Affaires d'ordonnances enjoignant une personne de se tenir à l'écart ou ordonnances de protection

Les ordonnances enjoignant une personne de se tenir à l'écart ou les ordonnances de protection sont des affaires civiles. Un incident peut donner lieu à la fois à une affaire criminelle et à une ordonnance enjoignant une personne de se tenir à l'écart ou une ordonnance de protection. Les ordonnances enjoignant une personne de se tenir à l'écart et les ordonnances de protection peuvent être retirées du domaine public, mais vous devez prendre des mesures particulières. Reportez-vous à la brochure : **Puis-je empêcher le public de voir les données me concernant dans une affaire d'ordonnance enjoignant une personne de se tenir à l'écart ou une ordonnance de protection ?**

Dissimulation

Vous pouvez demander au tribunal de retirer certaines affaires pénales du domaine public. Pour en savoir plus sur la dissimulation d'une affaire pénale, consultez la brochure : **Puis-je limiter l'accès aux données sur certaines condamnations au pénal ?**

Affaires civiles

Si vous voulez limiter l'accès du public aux dossiers d'une affaire civile (ou si vous êtes une victime ou un témoin dans une affaire pénale), consultez la brochure : **Puis-je empêcher le public de voir les données me concernant dans une affaire judiciaire ?**

Consultez et commandez des brochures sur le site :

mdcourts.gov/accesstojustice/publications

Dois-je informer quelqu'un des données que le tribunal a effacées ?

Un employeur ou un établissement d'enseignement du Maryland ne peut pas vous exiger, comme condition d'emploi ou d'admission, de divulguer des informations effacées vous concernant.

L'État du Maryland ne peut pas exiger que vous divulguiez des informations effacées quand vous faites une demande de licence, de permis ou autre enregistrement.

Vous pouvez être tenu de fournir des informations sur les affaires effacées dans certaines autres circonstances qui ne sont pas régies par la loi du Maryland.

Comment puis-je faire effacer mon dossier judiciaire ?

Déposez une demande d'effacement par écrit pour chaque affaire que vous souhaitez faire effacer. Déterminez si votre affaire peut faire l'objet d'un effacement avant de commencer. Réunissez ensuite votre dossier et remplissez les formulaires. Certaines affaires peuvent être automatiquement effacées par le tribunal sans demande écrite.

